

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi dix juillet à dix-neuf heures, dans la salle des associations en raison de la situation sanitaire.

Le Maire

Séance du 10 juillet 2020

(projet non encore approuvé par le Conseil municipal)

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. Alain BUJADOUX, Alain GRASS et Jean-Marie BERTRAND, Mmes Michèle ALOUCHY et Justine BOSSERT.

Absents excusés : Mme Isabelle CARTON, qui a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY ; M. Jean-Pierre CHAPUT, qui a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX ; Mme Michèle TIXIER-GALLAND, qui a donné pouvoir à M. Alain GRASS ; M. Alexandre BOUDERY, qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie BERTRAND ; Mme Evelyne GIPOULON et M. Frédéric DUPLEIX.

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal

L'examen de ce premier point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du Conseil.

2) Election des délégués et suppléants qui prendront part à l'élection des sénateurs

Le Maire explique que le Conseil doit élire son délégué (un pour la Commune compte tenu de sa population) et trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale du dimanche 27 septembre prochain où les deux sièges de sénateur de la Creuse seront renouvelés. Il précise que la présente réunion du Conseil a dû être convoquée en urgence (réunion à tenir « avant le vendredi 10 juillet 20 heures ») sur une instruction tardive de la préfecture, ce qui explique qu'un nombre important de membres du Conseil n'a pu venir y participer.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil présents, soit cinq, ou représentés, soit quatre. Il constate que le quorum dérogatoire d'un tiers des conseillers présents ou représentés, prévu à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, est rempli et que donc le Conseil peut délibérer valablement.

Puis, conformément aux dispositions de l'article L. 133 du code électoral, le bureau électoral est constitué : présidé par le Maire, il comprend les deux conseillers présents les plus âgés, MM. Jean-Marie BERTRAND et Alain GRASS, et les deux plus jeunes, Mmes Justine BOSSERT et Michèle ALOUCHY.

a) Election du délégué

Il est ensuite procédé à l'élection du délégué. Les candidats sont invités à se manifester ; seul M. Alain BUJADOUX se déclare candidat.

Le vote à bulletin secret, à scrutin majoritaire à deux tours et sans débat, donne, au premier tour, le résultat suivant :

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

M. Alain BUJADOUX est élu et proclamé délégué, à l'unanimité, au premier tour de scrutin.

b) Elections des trois suppléants

Les trois sièges de suppléant sont ensuite soumis au vote, également à bulletin secret et au scrutin majoritaire à deux tours, sans débat.

Le Maire invite les candidats à se manifester. M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON par la voie de sa représentante, et M. Jean-Marie BERTRAND se déclarent candidats. Il est procédé au vote.

M. Alain GRASS obtient au premier tour :

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

Mme Isabelle CARTON obtient au premier tour :

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

M. Jean-Marie BERTRAND obtient au premier tour :

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

Les trois candidats sont donc élus, chacun à l'unanimité, au premier tour et avec le même nombre de voix. En conséquence, par application de l'ordre de décroissant de leurs âges :

- M. Jean-Marie BERTRAND est proclamé élu premier suppléant ;
- M. Alain GRASS est proclamé élu deuxième suppléant ;
- Mme Isabelle CARTON est proclamée élue troisième suppléant.

Puis le Maire déclare que les opérations électorales sont closes.

3) Questions diverses

Néant

*

La séance est levée à 19 heures 45.

La secrétaire,

Michèle ALOUCHY

Le Maire,

Alain BUJADOUX